



LE SERVICE DE SANTÉ DES ÉTUDIANTS

Maison
des Services
Universitaires



110 boulevard Michelet



Du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h00

Et des antennes : **Fleuriaye - la Roche/Yon - Saint-Nazaire**



accueil.sumpps@univ-nantes.fr



02.40.37.10 50
ou 10 69

La finalité du service de santé des étudiants :

Préserver la santé des étudiants

et favoriser ainsi de bonnes conditions d'apprentissage

1

La prévention en santé, individuelle et collective

2

Un cabinet médical pour vos soins médicaux

3

L'accompagnement des étudiants en situation de handicap

4

L'accompagnement, l'écoute et le soutien psychologique

5

L'assistance sociale

VOS DÉMARCHES à FAIRE à 18 ans pour la sécurité sociale

- ✓ Vous ne dépendez plus de la sécurité sociale de vos parents.
- ✓ **Vous devenez un assuré autonome, avec ses propres remboursements.**

- ✓ Automatiquement pris en charge pour vos frais de santé par l'Assurance Maladie.
- ✓ Vous dépendez toujours de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence.



1

**Mettez à jour
votre carte Vitale**
(dans une pharmacie,
dans votre caisse
d'assurance maladie...)



2

**Créez
votre compte ameli**
sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou
sur l'appli ameli



3

**Envoyez
votre RIB personnel**
par courrier, accompagné de
votre N° de sécurité sociale,
à la caisse d'assurance maladie
de votre lieu de résidence



4

**Déclarez
votre médecin traitant**



5

Optimisez vos remboursements
en adhérant à une mutuelle complémentaire,
celle de vos parents ou une autre

Optionnel mais
recommandé

1 - LA PRÉVENTION INDIVIDUELLE et COLLECTIVE

Le bilan de santé individuel



Consultation avec un(e) infirmier(e)
(30mn environ)

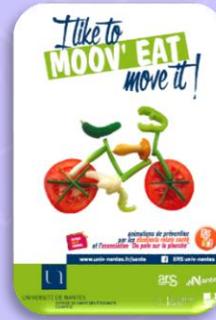
- ☑ Contrôles biométriques : vision, audition, poids /taille.
- ☑ Vérification des vaccinations, des antécédents médicaux
- ☑ Puis entretien approfondi sur vos habitudes de vie

Le bilan dentaire



- ▶ Réalisé par un interne en odontologie
- ▶ Bilan complet, conseils
... mais pas de soins dentaires
- ▶ **Les vendredis matin** sur rendez-vous

La prévention collective avec les Etudiants Relais Santé



! Ayez sur vos téléphones, les pages vaccinations de votre carnet de santé

2 - LES CENTRES DE SANTÉ : Nantes Michelet et à La Roche sur Yon



un cabinet médical à part entière

Tiers payant = pas d'avance de paiement (part AMO)

- ▶ Des médecins généralistes, spécialistes, sage-femme, infirmier.e.s
- ▶ Consultations sur rendez-vous : *médecine générale, nutrition, gynécologie, psychiatrie, addictologie, soins infirmiers, vaccination...*
- ▶ En priorité pour les étudiants n'ayant pas de médecin traitant ou s'il est éloigné et pour les étudiants en situation de précarité
- ▶ **Sans médecin traitant ?** Ne soyez pas pénalisé dans votre parcours de soin et désignez notre centre comme médecin traitant



Pour éviter de payer 70% des frais médicaux au centre via le tiers payant,
TOUJOURS avoir avec soi : Carte vitale à jour + carte bancaire en cas de paiement

3 - LES SITUATIONS DE HANDICAP

- ▶ Des **médecins référents MDPH** pour les situations de handicap ou de maladie invalidante
 - ▶ permanentes ou provisoires
 - ▶ Moteur / sensoriel / psychique – mental
 - ▶ Préconisations d'aménagements d'examen ou de scolarité (*annuel ou pluriannuel*)
- ▶ Aménagements en lien avec le **RELAIS HANDICAP**
 - ▶ aménagements de la scolarité, des examens,
 - ▶ aides techniques, aides humaines, prêt de matériel, tutorat....



Pour les examens : validation des préconisations du médecin par un arrêté de la Présidente de l'Université

4 - L'ÉCOUTE ET LE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE

Parce que la transition entre le lycée et l'université peut bouleverser les repères, générer des questions et des angoisses, Parce que certains événements ou contextes peuvent créer du mal-être....

► Des psychologues

- ✓ Consultations individuelles sur rendez-vous **après 1^{er} RDV avec un.e infirmier.e**
- ✓ Des groupes de paroles
- ✓ Sans paiement pour l'étudiant

► Des personnels infirmiers en appui

- ✓ Des entretiens individuels « relation d'aide et d'écoute »
- ✓ Des ateliers collectifs « Mieux-être – sophrologie »

► Le dispositif Santé Psy Étudiant (jusqu'au 30 octobre 2022 / fin au 31/12/22 ?)

- ✓ **8 séances** possible sans paiement pour l'étudiant
- ✓ Sur orientation d'un médecin du service, d'un personnel infirmier du service
- ✓ Après d'un **psychologue libéral choisi** sur <https://santepsy.etudiant.gouv.fr/>



5 - L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Soucis d'hébergement, de bourses, cap financier difficile, rupture familiale...?
Ne pas rester seul(e) face à ses problèmes !

Rendez-vous avec une **assistante sociale** pour conseil, aides et orientation,
SELON VOTRE COMPOSANTE

► bureau social du Service de santé des étudiants

Prise de RDV : 02 40 37 10 99 – social.sumpps@univ-nantes.fr

► bureau social du CROUS

Prise de RDV : 02 40 37 13 39 – service-social@crous-nantes.fr

► Plus d'infos sur le site internet de l'Université
univ-nantes.fr/sante – rubrique « **social »**



COMMENT PRENDRE SES RENDEZ-VOUS ?

► Pour les RDV : Bilan prévention, médecine générale, gynécologie, dentaire, handicap

<https://univ-nantes.contactsante.fr>

- ✓ créer son compte patient
avec son adresse mail étudiante « @etu.univ-nantes.fr »
- ✓ l'activer rapidement via le mail reçu
- ✓ indiquer un téléphone portable pour les sms de rappel du rdv

► Pour les RDV avec un psychologue ou un médecin-psychiatre :
► Sur place ou par téléphone au 02.40.37.1050 ou 1069



Pensez aussi à annuler le rendez-vous si vous y renoncez !

POUR CONCLURE...

**Un service de plus de 45 personnes, dédié aux étudiants,
avec des professionnels de santé, psycho-sociaux
et administratifs, disponibles et à votre écoute
en toute confidentialité
tout au long de l'année universitaire.**

**MERCI DE VOTRE ATTENTION ET
BONNE RENTRÉE**